

# Épître de Paul aux Galates

## Argument

Dans l'épître aux Galates, qui fut écrite environ l'an 52 de notre Seigneur, Paul combat ceux qui enseignaient que pour être sauvé ce n'était pas assez de croire en Jésus-Christ, mais qu'il fallait de plus être circoncis et garder les cérémonies de la loi de Moïse. Il prouve contre ces gens-là que les chrétiens sont justifiés par la seule foi en Jésus-Christ sans qu'ils soient obligés d'observer ces cérémonies, chapitres 1-4.

Il exhorte ensuite les Galates à demeurer dans cette liberté, mais il les avertit de n'en pas abuser pour vivre dans le libertinage, chapitre 5-6.

## Chapitre I

*Dans le premier chapitre Paul, après la salutation, censure les Galates de ce qu'ils s'étaient écartés de la doctrine qu'il leur avait enseignée et qui était la seule doctrine qu'il fallût recevoir, versets 1-10.*

*Il leur dit ensuite qu'il tenait cette doctrine de la révélation de Jésus-Christ et non d'aucun homme et, pour cet effet, il les fait souvenir qu'il avait été autrefois fort zélé pour les cérémonies et pour les traditions des Juifs, qu'il avait même été un ardent persécuteur des chrétiens, mais que Dieu l'avait appelé à la connaissance de la vérité et qu'incontinent après sa conversion il avait prêché l'Évangile en divers lieux sans consulter aucun homme, ni aucun apôtre. Paul dit cela pour montrer qu'il avait reçu sa vocation de Jésus-Christ et non de Pierre, ni de qui que ce fût et qu'il avait la même autorité que les autres apôtres, ce que les faux docteurs lui contestaient, versets 11-24.*

**P**AUL apôtre, non de la part des hommes, ni par aucun homme, mais par Jésus-Christ et par Dieu le Père qui l'a ressuscité des morts,

2. Et tous les frères qui sont avec moi, aux églises de Galatie,

3. La grâce et la paix vous soient données par Dieu le Père et par notre Seigneur Jésus-Christ

4. Qui s'est donné soi-même pour nos péchés <sup>a</sup> afin de nous retirer de ce siècle mauvais selon la volonté de Dieu notre Père,

5. Auquel soient gloire aux siècles des siècles, amen.

6. Je m'étonne qu'en abandonnant celui qui vous avait appelés à la grâce de Jésus-Christ vous ayez passé si promptement à un autre Évangile,

7. Non qu'il y ait un autre Évangile <sup>1</sup>, mais il y a des gens qui vous troublent et qui veulent renverser l'Évangile de Christ,

8. Mais si quelqu'un vous annonce un autre Évangile que celui que nous vous avons annoncé, quand ce serait nous-mêmes ou un ange du Ciel, qu'il soit anathème <sup>2</sup>.

9. Comme nous l'avons dit, je le dis encore à présent : Si quelqu'un vous annonce autre chose que ce que vous avez reçu, qu'il soit anathème,

10. Car ce que je prêche est-il des hommes ou de Dieu <sup>3</sup>, ou cherché-je à plaire aux hommes ? <sup>b</sup> Si je cherchais à plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de Christ.

11. Je vous déclare donc, mes frères, que l'Évangile que j'ai annoncé ne vient point de l'homme,

12. Car <sup>c</sup> je ne l'ai reçu, ni appris d'aucun homme, mais je l'ai reçu par la révélation de Jésus-Christ.

13. <sup>d</sup> Vous avez ouï dire quelle était autrefois ma conduite dans le Judaïsme, avec quel excès je persécutais l'église de Dieu et la ravageais

14. Et que je faisais plus de progrès dans le judaïsme que plusieurs de mon âge et de ma nation, étant le plus ardent zélateur des traditions de mes pères,

15. Mais quand il plût à Dieu <sup>e</sup> qui m'avait choisi dès le ventre de ma mère et qui m'a appelé par sa grâce,

16. De me faire connaître son fils <sup>f</sup> afin que je l'annonçasse parmi les Gentils, je le fis aussitôt sans consulter la chair et le sang <sup>4</sup>

17. Et je ne retournai point à Jérusalem pour voir ceux qui avaient été apôtres avant moi, mais je m'en allai en Arabie et je revins encore à Damas.

18. Trois ans après je retournai à Jérusalem pour y voir Pierre et je demeurai chez lui quinze jours.

19. Et je n'y vis aucun des autres apôtres, sinon Jacques frère du Seigneur.

20. Or, dans les choses que je vous écris, je proteste devant Dieu que je ne mens point.

21. Depuis j'allai dans les pays de Syrie et de Cilicie.

22. Et j'étais inconnu de visage aux églises de Judée qui avaient cru en Jésus-Christ.

23. Mais elles avaient seulement ouï dire : Celui qui nous persécutait autrefois annonce maintenant la foi qu'il s'efforçait alors de détruire,

24. Et elles glorifient Dieu à cause de moi.

## Réflexions

Ce chapitre nous présente ces deux réflexions principales.

1. Que les chrétiens ne doivent jamais se détourner de la pure doctrine de l'Évangile qui a été annoncée et mise par écrit par les apôtres et qu'ils doivent fuir tous ceux qui voudraient leur annoncer une autre doctrine que celle-là et leur proposer un autre moyen de salut que la foi en Jésus-Christ.

2. Le récit que Paul fait de sa conversion et ce qu'il dit pour montrer qu'il tenait son autorité de Jésus-Christ nous oblige d'un côté à recevoir la doctrine de Paul comme divine et à nous y soumettre et de l'autre à reconnaître la miséricorde du Seigneur et la puissance de sa grâce envers ceux qui sont dans

l'ignorance et dans l'égarément, de quoi l'on voit un illustre exemple en Paul que Dieu convertit et appela à la charge de témoin et qui était auparavant un ennemi déclaré de la religion chrétienne.

- (a) v4 : Luc 1.74  
 (b) v10 : I Thessaloniens 4.2  
 (c) v12 : I Corinthiens 15.1  
 (d) v13 : Actes 9.1  
 (e) v15 : Jérémie 1.5 ; Romains 1.2  
 (f) v16 : Éphésiens 3.8

(1) v7 : On peut aussi traduire : Ce qui ne vient d'autre chose que de ce qu'il y a des gens qui vous troublent.

(2) v8 : C'est-à-dire : regardez-le comme exécration et maudit.

(3) v10 : Ou : sont-ce les hommes ou est-ce Dieu que je veux me rendre favorable ? La suite semble appuyer cette traduction.

(4) v16 : C'est-à-dire : sans consulter aucun homme.

## Chapitre II

*Paul, pour soutenir sa vocation et son autorité et pour faire voir qu'il n'était pas inférieur aux autres apôtres dit non seulement que sa doctrine avait été approuvée à Jérusalem par Pierre et par Jacques et par Jean, mais que même il avait repris Pierre de ce que, par une trop grande complaisance pour les Juifs, il n'osait pas manger avec les Gentils qui avaient cru en Jésus-Christ, ce qui aurait pu autoriser les préjugés chez les Juifs et donner lieu de croire que les Gentils devaient s'assujettir aux cérémonies de la loi de Moïse, versets 1-14.*

*Il enseigne après cela que, tant les Juifs, que les Gentils sont justifiés par la seule foi en Jésus-Christ, mais il montre en même temps que, bien loin que cette doctrine favorisât le relâchement, au contraire, la foi en Jésus-Christ crucifié retirait les hommes du péché et les faisait vivre d'une vie toute spirituelle, versets 15-21.*

**Q**UATORZE ans après, je montai de nouveau à Jérusalem avec Barnabas et je pris aussi Tite avec moi.

2. Or j'y montai ensuite d'une révélation et j'exposai aux fidèles et en particulier à ceux qui sont les plus considérés, l'Évangile que je prêche parmi les Gentils, ce que je fis de peur que je ne courusse ou que je n'eusse couru en vain.

3. Et même Tite qui était avec moi, quoiqu'il fût Grec, ne fut point obligé de se faire circoncire.

4. Et cela à cause des faux frères qui s'étaient introduits parmi nous et qui s'y étaient glissés couvertement pour épier la liberté que nous avons en Jésus-Christ afin de nous réduire en servitude<sup>1</sup>.

5. Nous ne leur avons point cédé pour nous assujettir à ce qu'ils voulaient, non pas même un moment, afin que la vérité de l'Évangile fut maintenue parmi vous.

6. Pour ce qui est de ceux qui sont les plus considérés, (il ne m'importe point quels qu'ils aient été autrefois, <sup>a</sup> car Dieu n'a point acception de personnes), ceux dis-je, qui sont les plus considérés ne m'ont rien communiqué<sup>2</sup>.

7. Au contraire, quand ils ont vu que la charge de prêcher l'Évangile aux incirconcis m'avait été confiée, comme celle de le prêcher aux circoncis l'avait été à Pierre.

8. (Car celui qui a agi efficacement dans Pierre pour le rendre apôtre des Juifs a aussi agi efficacement en moi pour me rendre apôtre des Gentils).

9. Et Jacques et Céphas et Jean qui sont regardés comme les colonnes ayant reconnu la grâce qui m'avait été donnée, me donnèrent à moi et à Barnabas la main d'association afin que nous allussions vers les Gentils et eux vers les Juifs.

10. Ils nous recommandèrent seulement de nous souvenir des pauvres<sup>3</sup>, ce que j'ai eu aussi soin de faire.

11. Et même lorsque Pierre fut arrivé à Antioche, je lui résistai en face parce qu'il méritait d'être repris,

12. Car avant que quelques personnes, qui avaient été envoyées par Jacques, fussent venues, il mangeait avec les Gentils, mais dès qu'ils furent arrivés, il se retira et se sépara des Gentils, craignant ceux de la circoncision.

13. Et les autres Juifs<sup>4</sup> usaient aussi de la même dissimulation que lui de sorte que Barnabas même se laissait entraîner à dissimiler contre eux.

14. Mais quand je vis qu'ils ne marchaient pas de droit pied selon la vérité de l'Évangile, je dis à Pierre en présence de tous : Si toi qui es Juif vis comme les Gentils et non pas comme les Juifs, pourquoi obliges-tu les Gentils à judaïser<sup>5</sup>.

15. Pour nous qui sommes Juifs de naissance et non pécheurs d'entre les Gentils,

16. Ayant connu que ce n'est pas par les œuvres de la loi, mais que c'est par la foi en Jésus-Christ que l'homme est justifié, nous avons nous-mêmes cru en Jésus-Christ afin d'être justifiés par la foi en Jésus-Christ et non par les œuvres de la loi, parce que personne ne sera justifié par les œuvres de la loi,

17. <sup>6 c</sup> Que si en cherchant à être justifié par Christ nous sommes aussi trouvés pécheurs, Christ est donc ministre du péché ? À Dieu ne plaise !

18. Car si je rebâtis les choses que j'ai détruites, je fais voir que je suis moi-même un prévaricateur.

19. Parce que par la loi même je suis mort à la loi afin que je vive à Dieu.

20. Je suis crucifié avec Christ et je vis non plus moi-même, mais Christ vit en moi et si je vis encore dans la chair<sup>7</sup> je vis dans la foi du fils de Dieu qui m'a aimé et qui s'est donné soi-même pour moi.

21. Ainsi je n'anéantis point la grâce de Dieu, car si la justice vient de la loi, Christ est donc mort en vain.

### Réflexions

Nous avons à remarquer ces deux choses dans ce chapitre :

La première est l'autorité, la sincérité et le zèle avec lequel Paul annonçait la pure doctrine de l'Évangile, jusque-là qu'il reprit Pierre qui, par trop

d'égard pour les Juifs, évitait le commerce des Gentils. Cela montre à tous les chrétiens et surtout aux ministres de l'Évangile qu'ils doivent toujours suivre leur vocation et marcher de droit pied selon la vérité et que jamais on ne doit user d'aucun déguisement ni de la moindre dissimulation en matière de religion.

2. Paul établit dans ce chapitre la doctrine de la justification par la seule foi en Jésus-Christ, mais il enseigne en même temps très expressément que cette doctrine n'autorise en aucune manière les hommes à vivre dans le péché, qu'au contraire, la vraie foi qui nous justifie détruit nécessairement le péché en nous. C'est ce que Paul nous apprend par ces belles paroles qui marquent si bien l'état et les sentiments d'un vrai fidèle qui croit en Jésus-Christ :

*Je suis crucifié avec Christ et je ne vis non plus moi-même, mais Christ vit en moi et ce que je vis maintenant dans la chair, je vis dans la foi du fils de Dieu qui m'a aimé et qui s'est donné soi-même pour moi.*

(a) v6 : Deutéronome 10.17 ; II Chroniques 19.7 ; Job 34.19 ; Actes 10.4 ; Romains 2.11

(b) Dans la marge du v7 : Éphésiens 6.9 ; Colossiens 3.25 ; I Pierre 1.17

(c) v17 : Romains 3.9

(1) v4 : Afin de vous assujettir au joug des cérémonies de la loi.

(2) v6 : C'est-à-dire : ils n'ont rien appris de nouveau.

(3) v10 : Comme l'église de Jérusalem était extrêmement chargée par le grand nombre de pauvres, les apôtres qui demeuraient dans cette ville donnèrent cet ordre à Paul et à Barnabas. Ce qui marquait des égards particuliers pour les Juifs qui s'étaient faits chrétiens.

(4) v13 : Il faut entendre les Juifs qui s'étaient faits chrétiens et qui ne se faisaient point de scrupule auparavant de manger avec les Gentils.

(5) v14 : C'est-à-dire : à éviter le commerce des Gentils comme les Juifs le faisaient. Pierre n'était pas dans l'erreur sur le fond de la doctrine, il croyait et enseignait comme Paul et la conduite qu'il avait tenue lui-même envers les Gentils le prouve. Voyez Actes 10.28 et 15.10 et 11 et sus verset 11. Mais par trop d'égard pour les Juifs et par complaisance, il n'osait pas agir suivant ses sentiments. Cependant, ce qu'il faisait allait à rétablir la circoncision et les cérémonies mosaïques, car s'il n'était pas permis de manger avec les Gentils, il fallait donc qu'ils se fassent circoncire ou qu'ils ne fussent plus regardés comme membre de l'église.

(6) Voici comment on peut entendre ces paroles qui ont de l'obscurité.

v17 : Si la foi en Jésus-Christ ne suffit pas pour être justifié et s'il faut y adjoindre l'observation des cérémonies de la loi, nous péchons en ne les observant pas et il faudra dire que la doctrine de Jésus-Christ nous engage dans le péché puisqu'elle nous enseigne qu'il nous a affranchi du joug de la loi et qu'il ne faut que croire en lui pour être sauvé.

v18 : Si après avoir prêché et enseigné que la seule foi en Jésus-Christ nous justifie sans les œuvres de la loi, je rétablis la nécessité de la circoncision et des cérémonies, je rebâtis ce que j'ai renversé, je suis convaincu par moi-même d'être un prévaricateur et de trahir la vérité.

v19 : Car par la loi même, j'ai été obligé à renoncer à la loi pour ce qui regarde les cérémonies afin de ne vivre que pour Dieu et de lui rendre un culte spirituel et digne de lui.

(7) v20 : C'est-à-dire : dans ce corps mortel.

2. Il prouve par l'exemple d'Abraham, par la nature des promesses qui lui avaient été faites et à sa postérité et par la malédiction que la loi dénonce à ceux qui ne l'accompliraient pas parfaitement que tous les hommes et les Gentils même ont dû être justifiés par la foi en Jésus-Christ, d'où il s'ensuit que ceux qui prétendraient être justifié par la loi se privaient de ces promesses et demeuraient sous la malédiction, versets 1-14.

Il confirme cela en remarquant que la loi de Moïse, qui n'a été donnée que longtemps après la promesse que Dieu avait faite à Abraham, n'avait pu anéantir cette promesse, versets 15-18,

Mais que Dieu avait donné cette loi par le ministère de Moïse qui était médiateur entre Dieu et le peuple pour retenir les Israélites dans leur devoir en attendant que Jésus-Christ vint et afin de préparer les hommes à recevoir la grâce qui devait les rendre tous enfants de Dieu, tant les Juifs que les Gentils, selon la promesse qui avait été faite au patriarche Abraham, versets 19-29.

Ô Galates insensés ! Qui vous a enchantés pour ne plus obéir à la vérité, vous aux yeux de qui Jésus-Christ a été si vivement dépeint comme s'il eût été crucifié parmi vous ?

2. Je voudrais seulement savoir ceci de vous : Avez-vous reçu l'Esprit par les œuvres de la loi ou par la prédication de la foi ?

3. Êtes-vous si insensé qu'ayant commencé par l'esprit vous finissiez maintenant par la chair ?

4. Avez-vous tant souffert en vain ? Si toutefois c'est en vain.

5. Celui donc qui vous communique l'Esprit et qui fait des miracles parmi vous, le fait-il par les œuvres de la loi ou par la prédication de la foi ?

6. Comme <sup>a</sup> Abraham crût à Dieu et que cela lui fut imputé à justice,

7. Sachez de même que ceux qui ont la foi sont des enfants d'Abraham.

8. Aussi l'Écriture prévoyant que Dieu justifierait les Gentils par la foi a évangélisé par avance à Abraham en lui disant : <sup>b</sup> Toutes les nations seront bénies en toi.

9. Ainsi ceux qui croient sont bénis avec Abraham qui a cru,

10. Car tous ceux qui s'attachent aux œuvres de la loi sont sous la malédiction, puisqu'il est écrit : <sup>c</sup> Maudit est quiconque ne persévère dans toutes les choses qui sont écrites dans le livre de la loi pour les faire !

11. Et que nul ne soit justifié devant Dieu par la loi, cela paraît parce qu'il est dit : Que <sup>d</sup> le juste vivra par la foi.

12. Or la loi n'est point de la foi <sup>1</sup>, mais elle dit que l'homme qui aura fait ces choses vivra par elles.

13. Christ nous a racheté de la malédiction de la loi, ayant été fait malédiction pour nous, (car il est écrit : <sup>f</sup> Maudit est quiconque est pendu au bois.)

## Chapitre III

*Paul censure les Galates de ce qu'ils s'étaient détournés de la doctrine qu'ils avaient auparavant embrassée. Il entend cette doctrine qu'il enseigne qu'on est justifié par la foi en Jésus-Christ sans les œuvres de la loi. Et pour montrer que cette doctrine était la seule véritable il leur fait remarquer :*

1. Que lorsqu'ils l'avaient reçues, Dieu leur avait communiqué les dons miraculeux du Saint-Esprit.

14. Afin que la bénédiction promise à Abraham se répandit sur les Gentils par Jésus-Christ et que nous reçussions par la foi l'Esprit qu'il avait promis.

15. Mes frères, je parle selon l'usage des hommes. Lorsqu'un contrat a été confirmé par un homme, personne ne le casse, ni n'y ajoute rien.

16. Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa postérité. Il ne dit pas : Et à ses postérités, comme s'il eût parlé de plusieurs, mais il dit comme parlant d'une seule : Et à ta postérité <sup>2</sup> qui est Christ.

17. Voici donc ce que je dis : Que l'alliance que Dieu a auparavant confirmée en Jésus-Christ n'a pu être annulée, ni la promesse abolie par la loi qui n'est venue que quatre cents trente ans après,

18. Car si l'héritage est donné par la loi, il ne l'est plus par la promesse. Or Dieu l'a donné à Abraham par la promesse.

19. À quoi donc sert la loi ? Elle a été ajoutée à la promesse à cause des transgressions <sup>3</sup> jusqu'à la venue de la postérité à qui la promesse a été faite et elle fut donnée par les anges <sup>i</sup> et par l'entremise d'un médiateur.

20. Or le médiateur ne l'est pas d'un seul, mais il n'y a qu'un seul Dieu <sup>4</sup>.

21. La loi donc est-elle contraire aux promesses de Dieu ? Nullement, car si la loi, qui a été donnée, eût pu donner la vie, la justice viendrait véritablement par la loi.

22. Mais <sup>j</sup> l'Écriture a tout renfermé dans le péché <sup>5</sup> afin que ce qui avait été promis fût donné par la foi en Jésus-Christ à ceux qui croient.

23. Or avant que la foi vint, nous étions comme renfermés sous la garde de la loi en attendant la foi qui devait être révélée.

24. Ainsi <sup>k</sup> la loi a été notre conducteur pour nous amener à Christ afin que nous soyons justifiés par la foi.

25. Mais la foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce conducteur,

26. Car vous êtes tous enfants de Dieu par la foi en Jésus-Christ,

27. Car <sup>l</sup> vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous êtes revêtus de Christ.

28. Il n'y a plus ni de Juif, ni de Grec, il n'y a plus d'esclave, ni de libre, il n'y a plus d'homme, ni de femme <sup>6</sup>, car vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ.

29. Que si vous êtes à Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham et les héritiers selon la promesse.

### Réflexions

Nous avons à considérer sur ce chapitre

1. Que c'est une grande folie et un extrême aveuglement de se détourner de la vérité après l'avoir connue et de finir mal après avoir bien commencé.

2. Que les dons miraculeux du Saint-Esprit qui furent communiqués aux premiers chrétiens prouvent la divinité de la doctrine qu'ils avaient embrassée et son excellence par dessus la loi.

3. Il faut faire attention aux preuves que Paul allègue pour montrer que c'est par la foi en Jésus-Christ que les hommes sont justifiés et qui sont prises de l'exemple d'Abraham, des promesses que Dieu lui avait faites, de la malédiction que la loi dénonçait aux Israélites et du temps auquel la loi avait été donnée. La manière dont il raisonne sur ce sujet fait voir qu'il avait reçu de Dieu des lumières extraordinaires. Cela doit aussi nous faire reconnaître la vérité de sa doctrine puisqu'on en trouve des preuves si solides dans la loi même et dans l'alliance que Dieu avait traitée avec Abraham.

Enfin, la sagesse et la bonté de Dieu paraissent d'une manière très sensible en ce qu'il avait donné la loi pour réprimer le péché et pour amener les hommes à Jésus-Christ en attendant que le temps fût venu auquel il les recevrait tous dans son alliance, tant les Juifs que les païens.

Reconnaissons par là, qu'ayant le bonheur de vivre dans ces temps heureux et qu'étant devenus les enfants et les héritiers de Dieu par la foi en Jésus-Christ, nous sommes obligés de lui rendre une obéissance sincère et filiale et d'accomplir les devoirs auxquels nous engage l'alliance de grâce dans laquelle nous avons été reçus.

(a) v6 : Genèse 15.6 ; Romains 4.3 ; Jacques 2.23

(b) v8 : Genèse 12.3 ; Actes 3.25

(c) v10 : Deutéronome 27.26 ; Jérémie 11.3

(d) v11 : Habacuc 2.4 ; Romains 1.17 ; Hébreux 10.38

(e) Dans la marge du v12 : Lévitique 18.5 ; Ézéchiel 20.11 ; Romains 10.5

(f) v13 : Deutéronome 21.23

(g) Dans la marge du v15 : Hébreux 9.17

(h) Dans la marge du v16 : Genèse 12.7 et 15.5

(i) v19 : Actes 7.38

(j) v22 : Romains 3.9 et 11.32

(k) v24 : Romains 10.4

(l) v27 : Romains 6.3

(1) v12 : C'est-à-dire : la loi ne justifie pas par la foi.

(2) v16 : Ou : à celui qui naîtra de toi qui est Christ.

(3) v19 : Dieu, longtemps après avoir fait la promesse à Abraham, donna la loi par le ministère d'un médiateur qui était Moïse et cela à cause du mauvais naturel des Israélites qui étaient portés au péché et surtout à l'idolâtrie pour les retenir dans l'obéissance jusqu'à ce que Jésus-Christ vint, auquel temps la loi des cérémonies a été abolie.

(4) v20 : Jésus-Christ, le médiateur de la nouvelle alliance ne l'est pas d'un seul peuple, mais il l'est des Juifs et des Gentils, parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu des uns et des autres. Voyez les versets 26, 27 et 28. C'est le sens qu'on peut donner à ces paroles qui ont de la difficulté.

(5) v22 : Voyez la note sur Romains 11.32 et ce qui est dit dans Romains 3.9-22.

(6) v28 : Sous la nouvelle alliance, il n'y a plus de distinction entre les Juifs et les Gentils, entre les esclaves et les personnes libres, entre les hommes et les femmes, tous ont part aux mêmes avantages, ce qui n'était pas sous la loi.

### Chapitre IV

*Ce chapitre a trois parties.*

*Dans la première, Paul, pour montrer combien les Galates avaient de tort de vouloir s'assujettir de nouveau aux cérémonies de la loi de Moïse, leur met devant les yeux la différence qu'il y a entre l'état où les Juifs était sous la loi et l'heureux état où les chrétiens sont sous l'Évangile, ayant le bonheur d'avoir été adopté pour être les enfants de Dieu. C'est ce*

qu'il représente par la comparaison d'un enfant qui vit sous des tuteurs et de celui où se trouve un fils qui a l'administration de ses biens, versets 1-10.

2. Il leur parle de la grande affection qu'il leur portait et de celle qu'ils avaient eue autrefois pour lui et il leur marque l'inquiétude où il était à leur sujet, versets 11-20.

3. Pour représenter la différence qu'il y avait entre l'alliance de la loi et celle de l'Évangile et entre ceux qui s'attachaient à l'une ou à l'autre, il se sert de l'image d'Ismaël et d'Isaac, les deux fils d'Abraham, dont l'un était né, selon le cours de la nature, d'Agar qui était servante et l'autre était né par un miracle, et ensuite de la promesse de Dieu, de Sara qui était libre et la femme d'Abraham, versets 21-31.

**O**R je dis que pendant tout le temps que l'héritier est enfant, il ne diffère en rien de l'esclave, quoi qu'il soit maître de tout,

2. Mais il est sous des tuteurs et des curateurs jusqu'au temps marqué par le Père.

3. Nous aussi de même, lorsque nous étions enfants nous étions sous l'esclavage des rudiments du monde <sup>1</sup>,

4. Mais lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son fils, né d'une femme, et assujetti à la loi

5. Afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi <sup>a</sup> et afin que nous reçussions l'adoption des enfants.

6. Et parce que vous êtes enfants, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'esprit de son fils lequel crie : Abba, c'est-à-dire, Père.

7. C'est pourquoi tu n'es plus esclave, mais tu es fils et si tu es fils tu es donc héritier de Dieu par Jésus-Christ.

8. Autrefois lorsque vous ne connaissiez point Dieu, vous serviez des dieux qui ne le sont point de leur nature.

9. Mais maintenant que vous avez connu Dieu, ou plutôt que Dieu vous a connu, comment retournez-vous encore à ces faibles et misérables rudiments auxquels vous voulez vous assujettir de nouveau ?

10. Vous observez les jours et les mois et les temps et les années.

11. Je crains pour vous que je n'aie travaillé en vain à votre égard.

12. Soyez comme moi, car aussi je suis comme vous <sup>2</sup>, je vous prie, mes frères, vous ne m'avez fait aucun tort.

13. Et vous savez que je vous ai annoncé ci-devant l'Évangile dans les afflictions de la chair.

14. Et vous ne m'avez point méprisé, ni rejeté à cause de ces épreuves que je souffrais dans ma chair, mais vous m'avez reçu comme un ange de Dieu et comme Jésus-Christ même.

15. Qu'est ce qui faisait donc alors votre bonheur ? Car je vous rends témoignage que, s'il eût été possible, vous vous seriez arraché les yeux pour me les donner.

16. Suis-je donc devenu votre ennemi en vous disant la vérité ?

17. Ils sont zélés pour vous <sup>3</sup>, mais ce n'est pas comme il faut, au contraire ils veulent vous détacher de nous afin que vous soyez zélés pour eux <sup>4</sup>.

18. Mais il est bon d'être zélés pour le bien en tout temps et non pas seulement lorsque je suis présent parmi vous.

19. Mes petits enfants pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que Christ soit formé en vous,

20. Je voudrais être à présent avec vous et changer de langage <sup>5</sup>, car je suis dans une grande inquiétude pour vous.

21. Dites-moi, vous qui voulez être sous la loi, n'entendez-vous point la loi <sup>6</sup> ?

22. Car il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'un d'une esclave et l'autre de sa femme qui était libre.

23. Mais <sup>c</sup> celui qu'il eut de l'esclave nâquit selon la chair et <sup>d</sup> celui qu'il eut de celle qui était libre nâquit en vertu de la promesse.

24. Cela doit s'entendre allégoriquement, car ces deux femmes sont deux alliances, l'une du mont de Sina qui ne met au monde que des esclaves et c'est Agar,

25. Car Agar signifie Sina <sup>7</sup> qui est une montagne d'Arabie et elle a du rapport à la Jérusalem d'à présent <sup>8</sup> qui est esclave avec ses enfants.

26. Mais la Jérusalem d'en haut <sup>9</sup> est libre et c'est elle qui est la mère de nous tous,

27. Car il est écrit : <sup>e</sup> Réjouis-toi stérile, toi qui n'enfantais point, efforce-toi et pousse des cris toi qui n'avais point été en travail d'enfant, car celle qui était délaissée aura beaucoup plus d'enfants que celle qui avait un mari <sup>10</sup>.

28. Pour nous mes frères, <sup>e</sup> nous sommes les enfants de la promesse, de même qu'Isaac.

29. Mais comme alors celui qui était né selon la chair persécutait celui qui était né selon l'esprit, il en est de même maintenant <sup>11</sup>.

30. Mais que dit l'Écriture ? <sup>f</sup> Chasse l'esclave et son fils <sup>12</sup>, car le fils de l'esclave ne sera point héritier avec le fils de la femme libre.

31. Or mes frères, nous ne sommes point les enfants de l'esclave, mais nous le sommes de la libre.

#### Réflexions

Ce chapitre nous instruit en général de la différence qu'il y a entre les Juifs et les chrétiens et il montre combien nous sommes heureux de vivre sous la dispensation de l'Évangile et d'avoir été adopté de Dieu pour être ses enfants par la foi en Jésus-Christ. Cette doctrine doit exciter en nous un vif sentiment de notre bonheur et une grande reconnaissance envers Dieu, elle doit aussi nous inspirer des sentiments dignes de la gloire de notre adoption et nous porter surtout à vivre comme les enfants de Dieu et à lui obéir volontairement et par un principe d'amour.

2. Comme Paul travaillait avec un grand zèle à rétablir parmi les Galates la pureté de la foi et à empêcher qu'ils ne mêlassent les cérémonies de Moïse avec l'Évangile, les ministres de Jésus-Christ

doivent s'appliquer à maintenir la religion dans sa pureté et à préserver leurs troupeaux de l'erreur et du vice. Et si les Galates étaient blâmables de ce qu'après avoir été affranchis par Jésus-Christ des cérémonies de Moïse, ils voulaient s'y assujettir de nouveau, les chrétiens ne le sont pas moins qui, étant éclairés des lumières de la foi, s'attachent encore aux choses vaines et frivoles de ce monde.

3. L'allégorie de Sara et d'Agar par laquelle Paul représentait l'état différent de ceux qui voulaient demeurer sous l'alliance de la loi et de ceux qui s'arrêtaient uniquement à celle de l'Évangile peut aussi être appliquée aux chrétiens et elle nous met devant les yeux la différence qu'il y a entre ceux qui cherchent leur bonheur dans les choses de la terre et qui demeurent sous l'esclavage du péché et ceux qui, étant affranchis de cette servitude, jouissent de la liberté des enfants de Dieu.

4. On remarque dans ce chapitre que les Galates avaient eu dans les commencements un respect et un amour extraordinaire pour Paul, mais qu'il craignait qu'ils n'eussent changé à son égard, quoiqu'il les aimât toujours avec la même tendresse qu'il avait fait auparavant.

Les chrétiens doivent chérir et honorer les bons pasteurs, mais ceux qui ayant eu ces sentiments ne les conservent pas ou qui conçoivent même de l'aversion contre eux quand ils leur disent la vérité sont extrêmement condamnables.

Pour ce qui est des fidèles serviteurs de Dieu, ils ont toujours pour l'église du Seigneur l'affection la plus tendre, ils sont continuellement en inquiétude pour les brebis qui leur sont confiées et ils ressentent la plus vive douleur lorsqu'elles ne répondent pas à leur amour et à leurs soins.

- (a) v8 : Romains 8.15
- (b) v23 : Genèse 16.15
- (c) v23 : Genèse 25.1
- (d) v27 : Esaïe 54.1
- (e) v28 : Romains 9.8
- (f) v30 : Genèse 21.10

(1) v3 : C'est-à-dire : des cérémonies de la loi.

(2) v12 : C'est-à-dire : ayez pour moi les mêmes sentiments que j'ai pour vous et que vous avez eu autrefois. Voyez les versets suivants.

(3) v17 : Il parle des faux docteurs qui voulaient engager les Galates à garder les cérémonies de la loi et qui le décriaient.

(4) v17 : C'est-à-dire : afin que vous n'ayez d'attachement que pour eux.

(5) v20 : Ou : je voudrais m'entretenir avec vous.

(6) v21 : Ce qui est dit ici dans ces versets est une allégorie ou une image que Paul emploie pour donner plus de jour et plus de force à sa pensée. Agar qui était esclave et qui eut un fils qui ne fut pas héritier d'Abraham représente l'alliance légale et les Juifs qui, s'attachant aux cérémonies, demeuraient sous le joug et sous la malédiction de la loi. Sara, qui était une femme libre et dont le fils fut héritier des promesses faites à Abraham, est une image de l'alliance évangélique et de ceux qui croient en Jésus-Christ et qui sont affranchis du joug de la loi.

(7) v25 : Paul parle de Sina parce que c'était sur cette montagne que la loi avait été publiée.

(8) v25 : C'est-à-dire : aux Juifs attachés aux cérémonies qui demeuraient sous la servitude légale et qui étaient sur le point d'être rejetés.

(9) v26 : L'église chrétienne.

(10) v27 : L'église chrétienne composée principalement des Gentils sera infiniment plus nombreuse que l'église judaïque.

(11) v29 : Comme Ismaël, fils d'Agar, insultait à Isaac, de même les Juifs persécutaient les chrétiens.

(12) v30 : Les Juifs allaient être rejetés.

## Chapitre V

*Il y a deux parties dans ce chapitre.*

*Dans la première, Paul exhorte les Galates à demeurer dans la liberté chrétienne qui consistait en ce qu'ils n'étaient plus assujettis à la circoncision et aux cérémonies de la loi de Moïse. Il leur dit que Jésus-Christ ne leur servirait de rien s'ils voulaient retenir ces cérémonies et il les avertit de ne pas écouter ceux qui leur inspiraient d'autres sentiments et même de ne les pas souffrir parmi eux, versets 1-12.*

*2. Il les exhorte à ne pas abuser de cette liberté et à n'en pas prendre occasion de vivre dans la licence et de suivre les désirs de la chair. Il leur recommande de s'aimer et de vivre dans la paix et il marque dans le détail les péchés auxquels la chair porte les hommes et les fruits que le Saint-Esprit produit en ceux qu'il anime, versets 13-26.*

**T**ENEZ-VOUS donc fermes dans la liberté dans laquelle Christ vous a mis et ne vous remettez pas sous le joug de la servitude.

2. Moi Paul, je vous déclare <sup>a</sup> que si vous vous faites circoncire, Christ ne vous servira de rien.

3. Et je proteste encore à tout homme qui se fait circoncire qu'il est obligé d'observer toute la loi.

4. Christ vous devient inutile à vous qui voulez être justifiés par la loi et vous êtes déçus de la grâce.

5. Mais pour nous, nous attendons par l'Esprit l'espérance que nous donne la justice qui vient de la foi,

6. <sup>b</sup> Car en Jésus-Christ il ne sert de rien d'être circoncis ou de l'être pas, mais il faut avoir la foi qui est agissante par la charité.

7. Vous couriez bien, qui vous a arrêtés pour vous empêcher d'obéir à la vérité ?

8. Cette persuasion ne vient point de celui qui vous appelle.

9. <sup>c</sup> Un peu de levain fait lever toute la pâte.

10. J'ai cette confiance en vous par le Seigneur que vous n'aurez point d'autre sentiment, mais celui qui vous trouble en portera la peine, quel qu'il soit.

11. Et pour moi, mes frères, si je prêchais aussi la circoncision, pourquoi serais-je encore persécuté ? Le scandale de la croix serait aboli <sup>1</sup>.

12. <sup>d</sup> Plût à Dieu que ceux qui vous mettent en trouble fussent retranchés du milieu de vous !

13. Mes frères, vous avez été appelés à la liberté, <sup>e</sup> seulement ne prenez pas de cette liberté une occasion de vivre selon la chair, mais assujettissez-vous les uns aux autres par la charité,

14. <sup>f</sup> Car toute la loi est accomplie dans une seule parole qui est celle-ci : Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

15. Mais si vous vous mordez et si vous vous mangez les uns les autres, prenez garde que vous ne soyez détruits les uns par les autres.

16. Je vous le dis donc : Marchez selon l'Évangile et vous n'accomplirez point les désirs de la chair,

17. Car <sup>g</sup> la chair a des désirs contraire à ceux de l'Esprit et l'Esprit en a de contraires à ceux de la chair et ces deux choses sont opposées l'une à l'autre, de sorte que vous ne faites point les choses que vous voudriez.

18. Que si vous êtes conduit par l'Esprit vous n'êtes point sous la loi.

19. Or les œuvres de la chair sont manifestes, savoir l'adultère, la fornication, l'impureté, la dissolution,

20. L'idolâtrie, l'empoisonnement, les inimitiés, les querelles, les jalousies, les animosités, les disputes, les divisions, les sectes,

21. Les envies, les meurtres, l'ivrognerie, les débauches et les choses semblables dont je vous dis, comme je vous l'ai déjà dit, <sup>h</sup> que ceux qui commettent de telles choses n'hériteront point le royaume de Dieu,

22. Mais le fruit de l'Esprit, c'est la charité, la joie, la paix, la patience, la douceur, la bonté, la fidélité, la bénignité, la tempérance.

23. La loi n'est point <sup>i</sup> contre ces choses <sup>2</sup>.

24. Or ceux qui sont à Christ ont crucifié la chair avec ses passions et ses convoitises.

25. Si nous vivons par l'Esprit, marchons aussi selon l'Esprit.

26. Ne cherchons point la vaine gloire en nous provoquant les uns les autres et en nous portant envie les uns aux autres.

### Réflexions

Voici un chapitre très instructif et l'on doit bien retenir la doctrine qui y est contenue.

Paul y explique bien clairement comment il faut entendre ce qu'il a enseigné dans cette épître

*que les chrétiens ne sont plus sous la loi et que les œuvres que cette loi prescrit ne sont pas nécessaires pour être justifiés.*

C'est qu'ils ne sont point obligés d'observer la circoncision, ni les cérémonies de la loi de Moïse, mais qu'ils sont cependant dans une obligation indispensable de vivre saintement. Il dit de la manière la plus claire et la plus précise que la foi justificante opère par la charité et par les bonnes œuvres. Il avertit très expressément qu'on ne doit point prendre occasion de la doctrine de la justification par la foi et de la liberté chrétienne de vivre dans le péché et dans la licence. Il marque la différence qu'il y a entre ceux qui vivent selon la chair et ceux qui sont animés de l'esprit de Dieu. Il spécifie les péchés de la chair dont les principaux sont l'impureté, la sensualité, les haines et les divisions et il déclare que ceux qui commettent ces péchés-là ne posséderont point le royaume de Dieu. Il montre quelles sont les vertus que l'esprit de Dieu produit dans les vrais fidèles.

Enfin, il dit que la marque à laquelle on reconnaît ceux qui appartiennent à Jésus-Christ et en qui son Esprit habite c'est qu'ils se conduisent par les mouvements de cet Esprit saint et qu'ils ont crucifié la chair avec ses mauvais désirs. Tout cela fait voir que

le but de la doctrine de l'Évangile est notre avancement dans la piété et dans la sainteté et que ce doit être aussi là notre principale étude.

(a) v2 : Actes 15.1

(b) v6 : Galates 6.15

(c) v9 : I Corinthiens 5.6

(d) v12 : Josué 7.25

(e) v13 : I Pierre 2.16

(f) v14 : Lévitique 19.18 ; Matthieu 22 ;39 ; Marc 12.31 ; Romains 13.9 ; Jacques 2.8

(g) v17 : Romains 13.14

(h) v21 : I Corinthiens 6.9 ; Éphésiens 5.5

(i) v23 : I Timothée 1.9

(1) v11 : Si je prêchais qu'il faut être circoncis, je ne m'attirerais pas la haine et la persécution des Juifs pour qui la doctrine de la croix est un sujet de scandale.

(2) v23 : Ceux qui pratiquent ces vertus n'ont rien à craindre de la loi et sont à couvert de ses malédictions.

## Chapitre VI

*Paul exhorte les Galates à reprendre avec douceur ceux qui tombent en quelque faute et à être animés d'un esprit de charité, d'humilité et de support, versets 1-5.*

*Il les exhorte en second lieu à pourvoir à la subsistance de ceux qui les enseignaient et à exercer la charité, versets 6-10.*

*Il finit en avertissant encore une fois les Galates de ne pas écouter ceux qui voulaient les obliger à être circoncis et en donnant un abrégé de sa doctrine et de toute cette épître, versets 11-18.*

**M**ES frères, si quelqu'un vient à tomber dans quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez-le avec un esprit de douceur et prenez garde à toi de peur que tu ne sois aussi tenté.

2. <sup>a</sup> Portez les fardeaux les uns des autres et accomplissez ainsi la loi de Christ,

3. Car si quelqu'un pense être quelque chose, quoi qu'il ne soit rien, il se séduit lui-même.

4. Mais que chacun éprouve ses propres actions et alors il pourra se glorifier, mais en lui-même seulement, et non par rapport aux autres,

5. Car <sup>b</sup> chacun portera son propre fardeau.

6. <sup>c</sup> Que celui à qui on enseigne la parole de Dieu fasse part de tous ses biens à celui qui l'enseigne.

7. Ne vous abusez point, on ne se moque pas de Dieu, car ce que l'homme aura semé, c'est ce qu'il moissonnera aussi.

8. Celui qui sème pour sa chair moissonnera de sa chair la corruption, mais celui qui sème pour l'Esprit moissonnera de l'Esprit la vie éternelle.

9. <sup>d</sup> Ne nous lassons pas de faire le bien, car nous moissonnerons en son temps si nous ne nous relâchons pas.

10. C'est pourquoi pendant que nous en avons l'occasion, faisons du bien à tous, mais principalement aux domestiques de la foi.

11. Vous voyez quelle grande lettre je vous ai écrite de ma propre main.

12. Tous ceux qui veulent se rendre agréable dans ce qui regarde la chair ne vous contraignent d'être

circoncis qu'afin de n'être pas persécutés pour la croix de Christ.

13. Car ceux-là même qui sont circoncis ne gardent point la loi, mais ils veulent que vous soyez circoncis afin de se glorifier dans votre chair <sup>1</sup>.

14. Mais pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de notre Seigneur Jésus-Christ par laquelle le monde est crucifié à mon égard et moi je suis crucifié au monde,

15. <sup>e</sup> Car en Jésus-Christ il ne sert de rien d'être circoncis ou de ne l'être pas, mais il faut être une nouvelle créature.

16. Et pour tous ceux qui suivront cette règle, que la paix et la miséricorde soient sur eux et sur l'Israël de Dieu.

17. Au reste, que personne ne me fasse de la peine, car je porte sur mon corps les flétrissures du Seigneur Jésus.

18. Mes frères, que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit, amen !

### Réflexions

Paul nous enseigne dans ce chapitre

1. Que ceux qui ont plus de connaissance que les autres et qui sont plus avancés dans la piété doivent supporter ceux qui sont moins instruits, reprendre avec douceur ceux qui pèchent par infirmité, les regarder toujours comme des frères et se souvenir au reste qu'ils pourraient aussi succomber eux-mêmes à la tentation et que chacun rendra compte pour soi-même à Dieu et portera son propre fardeau.

2. Que les chrétiens sont particulièrement obligés de pourvoir à l'entretien de leurs pasteurs et de faire du bien à tout le monde, mais principalement à ceux qui sont membre de l'église et qui travaillent pour son édification.

3. Que ce sont là des devoirs indispensables et que Dieu nous jugera selon la manière dont nous nous en serons acquittés, ce qu'il a marqué en disant :

*Ne vous abusez point, ce que l'homme aura semé, il le moissonnera aussi.*

Enfin il faut bien remarquer et bien retenir ce que Paul dit en finissant cette épître et qui est le sommaire de toute sa doctrine, c'est que Dieu n'aura point d'égard si l'on a été Juif ou païen, circoncis ou non, mais que ce qu'il exige principalement c'est que l'on soit un homme nouveau et régénéré. C'est ce que signifient ces paroles :

*En Jésus-Christ il ne sert à rien d'être circoncis ou de ne l'être pas, mais il faut être une nouvelle créature et pour tous ceux qui marchent suivant cette règle, que la paix et la miséricorde soit sur eux et sur Israël de Dieu. Amen !*

(a) v2 : Romains 14.1 ; I Thessaloniens 5.14

(b) v5 : I Corinthiens 3.8

(c) v6 : I Corinthiens 9.7

(d) v9 : II Thessaloniens 3.13

(e) v15 : Galates 5.6

(1) v13 : C'est-à-dire : afin qu'ils puissent se glorifier de vous voir assujéti de nouveau à la circoncision et aux pratiques du judaïsme.

---

Écrite de Rome aux Galates.

---